



COMMUNIQUÉ – LE PROJET DE LOI 15 EXPLIQUÉ  
31 MARS 2023

Chers membres,

Veuillez trouver joint le document explicatif du MSSS concernant le Projet de Loi 15. Il est important de constater les éléments suivants :

### **PRÉSERVER LA STABILITÉ DU RÉSEAU**

Pas de fusion d'établissements

Maintien de leur individualité au sein de Santé Québec

Respect de la configuration géographique actuelle du réseau

Régions socio-sanitaires, réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (RLS)

### **Aucun emploi perdu; personne dans le réseau ne doit réappliquer sur son poste**

Les PDG, PDGA conservent leurs fonctions

Transfert d'une partie du personnel du MSSS vers Santé Québec sur une base volontaire avec droit de retour offert

Respect des engagements en matière linguistique et culturelle

### **IL N'Y AURA PAS D'ABOLITION DE POSTES.**

Équipe APER  
association@aper.qc.ca